ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE





(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : (51) Cl. internationale : **MA 32116 B1** A41D 13/06; A41D 13/05

(43) Date de publication : **01.03.2011**

(21) N° Dépôt : **32172**

(22) Date de Dépôt :

13.08.2009

(71) Demandeur(s):

YVON VACHE, 151, AVENUE DE LA LIBERTE 1002 TUNIS (TN)

(72) Inventeur(s):

YVON VACHE

(74) Mandataire:

SABA & CO

(54) Titre: PRODUITS DE CONFORT POUR LE TIBIA

(57) Abrégé : L'INVENTION A POUR OBJET DES PRODUITS DE CONFORT POUR PROTÉGER L'EXTRÉMITÉ SUPÉRIEURE DU TIBIA. CES PRODUITS DE CONFORT PERMETTENT D'ÉVITER LE CONTACT DIRECT AVEC LE SOL, EN PARTICULIER LORS DE STATIONS AVEC LES JAMBES REPLIÉES SOUS LE CORPS ETDE GÉNUFLEXIONS RÉPÉTÉES LORS DE PRATIQUE DE PRIÈRES.

ABREGE DESCRIPTIF

5

L'invention a pour objet des produits de confort pour protéger l'extrémité supérieure du tibia.

Ces produits de confort permettent d'éviter le contact direct avec le sol, en particulier lors de stations avec les jambes repliées sous le corps et de génuflexions répétées

lors de pratiques de prières. 10

(HUIT PAGES)

Mr. YVON VACHE P. P. SABA & CO., Casablanca 10

15

0 1 MARS 2011

PRODUITS DE CONFORT POUR LE TIBIA

1

L'invention a pour objet des produits de confort pour protéger l'extrémité supérieure du tibia.

Le tibia est un os long qui forme la partie interne de la jambe. Son extrémité supérieure est surmontée d'une épine et consiste en deux tubérosités qui supportent le plateau tibial qui s'articule avec le fémur.

Cette extrémité supérieure, qui correspond à la partie de la jambe sous la rotule, est fortement sollicitée en position agenouillée, entraînant, outre de la fatigue, des douleurs et la formation de callosités. De tels symptômes sont ainsi observés, par exemple, dans le cas de génuflexions répétées, lors de pratiques de prières, par suite du contact et du frottement de cette partie de la jambe sous la rotule avec le sol.

L'invention propose une solution simple à ces inconvénients, en fournissant des produits de confort permettant d'éviter le contact direct avec le sol, en particulier lors de stations avec les jambes repliées sous le corps.

Les produits de confort objet de la présente invention sont caractérisés en ce qu'ils comportent :

- 25 une bande, de longueur appropriée pour entourer la jambe au niveau de ladite extrémité supérieure du tibia et,
 - une pastille destinée à recouvrir la partie de la jambe située sous la rotule, constituée par une matière de rembourrage recouverte d'un matériau tissé ou non tissé ou,
- une pastille destinée à recouvrir la partie de la jambe située sous la rotule,
 constituée en sa partie intérieure d'une texture spécifique amortissante,
 incluant la technologie de la micro encapsulation ce qui permet la libération
 progressive de composés à effets rafraîchissants et curatifs, ce qui renforce le

1

5

25

caractère et la sensation de confort lors de l'utilisation des produits objet de la présente invention.

De telles structures présentent l'avantage d'amortir la dureté du contact avec le sol en position agenouillée, ce qui supprime la fatigue et la douleur associées habituellement à une cette position. Elle permet en outre de prévenir l'épaississement et le durcissement de l'épiderme.

Il s'agit donc d'un effet différent des bandes de contention qui visent à comprimer une partie de la jambe et sont utilisées dans le domaine sportif, ou encore des éléments recouvrant une partie de la jambe, le plus généralement la rotule, pour la protéger de chocs violents.

Dans une variante de réalisation de l'invention, la pastille comporte un revêtement intérieur destiné à être en contact avec la peau. Ce revêtement est formé d'un matériau fin non irritant pour la peau, en particulier d'un matériau tissé à texture lâche. Le revêtement extérieur destiné à être en contact avec le sol est formé d'un matériau plus épais, résistant au frottement.

A titre d'exemple, le matériau non irritant est par exemple en coton et le revêtement extérieur est en velours, peau de chamois ou analogues.

Le rembourrage est à base d'un matériau synthétique ou naturel. Il s'agit par exemple de mousse, notamment en polyéthylène ou polyester, ou de kapok, de laine ou autres.

Les deux revêtements et la couche de rembourrage peuvent être cousus, collés et/ou matelassés.

30 En variante, les deux revêtements forment une enveloppe renfermant le matériau de rembourrage.

Ce matériau de rembourrage peut comporter des produits à effet bénéfique, par exemple des baumes ou des composés à effet rafraîchissant. Ces produits peuvent être répartis dans la masse du matériau de rembourrage ou être encapsulés et libérés progressivement.

5

L'épaisseur de la pastille est avantageusement de l'ordre de 5 à 12 mm, le rembourrage ayant une épaisseur d'environ 3 à 8 mm, le revêtement intérieur de 1 mm environ et le revêtement extérieur de 1 à 3 mm environ.

10

La bande entourant la jambe est formée d'un matériau tissé ou non tissé souple, qui peut être élastique sans toutefois exercer un quelconque effet de contention.

Dans un mode de réalisation de l'invention, cette bande forme un seul élément avec la pastille qui est alors fixée par exemple par collage ou couture à la bande, le revêtement intérieur de la pastille étant formé par la bande.

15

Dans un autre mode de réalisation, la bande comporte 2 parties fixées de part et d'autre de la pastille, par exemple par couture ou collage, et les moyens de fermeture de type Velcro® ou Scratch®. Avantageusement, la largeur de la bande diminue progressivement de l'avant vers l'arrière.

20

Les produits de confort objet de la présente invention, peuvent être adaptés et modifiés quant à leurs dimensions, sur des tapis de prière, en utilisant des techniques diverses (collage, couture, agrafage, ou encore par incrustation dans la structure du tapis). Peuvent être utilisées les matières suivantes : matières textiles, polyester, Lycra® et silicone.

25

Les produits de l'invention assurent ainsi une mise en place rapide autour de la jambe et le maintien du positionnement souhaité. L'utilisation des produits de l'invention sur des tapis de prière assure également le confort souhaité.

30

L'invention vise également des kits contenant au moins une paire de produits de confort tels que définis ci-dessous.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans l'exemple qui suit d'un mode de réalisation de l'invention donné pour illustrer l'invention sans en limiter sa portée. Dans cet exemple, il est fait référence aux figures 1 et 2, qui représentent respectivement :

5

- la figure 1, une vue partielle de face d'un produit de confort de l'invention, et
- la figure 2, une vue en coupe montrant la structure de ce produit.

Sur la figure 1, on a représenté une vue partielle de face d'un produit de confort sous forme générale de bande avec une pastille matelassée 1.

10

On prépare par exemple une pastille de 9 cm de côté. On découpe en arrondi deux côtés opposés afin d'épouser de manière satisfaisante la forme de la jambe sous la rotule, les deux autres côtés ayant une longueur de 5 cm environ.

La pastille 1 est composée de trois couches superposées à savoir, de l'extérieur vers l'intérieur (face destinée à être appliquée sur la jambe) : une couche de 1 mm d'épaisseur en velours, peau de chamois ou autres tissus épais et résistants au frottement (2), un rembourrage (3) de 5 à 6 mm d'épaisseur, formé d'une mousse de polyéthylène et une étoffe fine (4) de 1 mm. Cette dernière couche présente avantageusement une structure perforée qui permet une aération satisfaisante au niveau de la peau. Elle est par exemple en coton.

Une bande en matière souple (5) est fixée par exemple par couture aux deux bords opposés (6,6') de la pastille.

25

Cette bande présente une longueur suffisante pour entourer la jambe et comporte un système de fermeture (non représenté), constitué par exemple par des attaches Velcro®.

REVENDICATIONS

5

10

- 1- Produits de confort pour l'extrémité supérieure du tibia, caractérisés en ce qu'ils comportent :
- une bande, de longueur appropriée pour entourer la jambe au niveau de ladite extrémité supérieure du tibia, et
- une pastille destinée à recouvrir la partie de la jambe située sous la rotule, constituée par une matière de rembourrage recouverte d'un matériau tissé ou non tissé.
- 2- Produits de confort selon la revendication 1, caractérisés en ce que le revêtement intérieur de la pastille destiné à être en contact avec la peau est formé d'un matériau fin non irritant pour la peau, en particulier d'un matériau tissé à texture lâche, et le revêtement extérieur destiné à être en contact avec le sol est formé d'un matériau plus épais, résistant au frottement.

20

- 3- Produits de confort selon la revendication 1 ou 2, caractérisés en ce que le rembourrage est à base d'un matériau synthétique, comme une mousse de polyéthylène ou de polyester, ou naturel, comme le kapok, la laine ou autres.
- 4- Produits de confort selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisés en ce que les deux revêtements et la couche de rembourrage sont cousus, collés et/ou matelassés, ou les deux revêtements forment une enveloppe renfermant le matériau de rembourrage.
- 5- Produits de confort selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisés en ce que l'épaisseur de la pastille est de 5 à 12 mm, le rembourrage ayant une épaisseur de 3 à 8 mm, le revêtement intérieur de 1 mm et le revêtement extérieur de 1 à 3 mm.

- 6- Produits de confort selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisés en qu'ils peuvent être modifiés quant à leurs dimensions et adaptés sur les tapis de prière, en utilisant des techniques diverses, à savoir : collage, couture, agrafage, ou par incrustation dans la structure du tapis.
- 7- Produits de confort selon la revendication 6 caractérisés en ce qu'ils peuvent être conçus en matières textiles, polyester, Lycra® ou silicone.

10

5

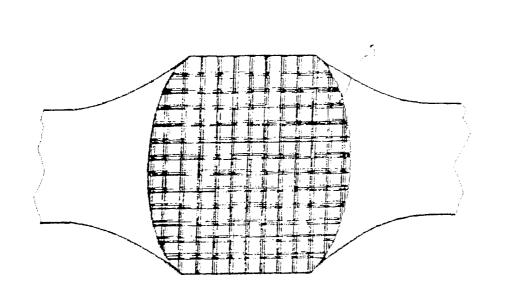


FIG.1

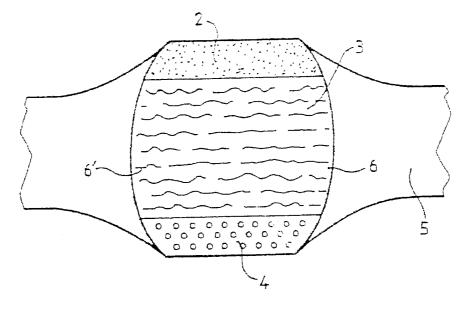


FIG. 2